

COMPTE RENDU D'AFFICHAGE CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2021

Fondettes, le 1er juin 2021

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents: 28

Représentés par pouvoir : 5 Nombre de votants : 33

L'an deux mille vingt-et-un, le trente-et-un mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

Étaient présents : Cédric de OLIVEIRA, Dominique SARDOU, François PILLOT, Corinne LAFLEURE, Sylvain DEBEURE, Nathalie LECLERCQ, Hervé CHAPUIS, Laëtitia DAVID, Serge GRANSART, Jean-Maurice GUEIT, Nicole BELLANGER, Gérard PICOT, Philippe BOURLIER, Anne DUMANT, Christophe GARNIER, Frédéric JAMET, Françoise FRAYSSE, Alain CERVEAU, Valérie DUNAS, Benoît SAVARY, Nolwenn LANDREAU, Solène ETAME NDENGUE, Gaëlle GENEVRIER GALLICE, Pascal CHAZARIN, Adrien COCHET, Thierry DREANO, Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Benjamin THOMAS.

Représentés par pouvoir : Catherine PARDILLOS a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Joëlle BOIVIN a donné pouvoir à Laëtitia DAVID, David BRAULT a donné pouvoir à Serge Gransart, Anne MENU a donné pouvoir à Hervé CHAPUIS, Camille LECUIT a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE.

Secrétaires de séance	: Nicole BELLANGER et	Thierry DREANO.
-----------------------	-----------------------	-----------------

Session ordinaire

DL20210531M01 – Finances locales – Décision modificative budgétaire n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 3 abstentions (Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Thierry DREANO, Benjamin THOMAS), adopte la décision modificative n° 1 sur le budget primitif 2021 ; autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.



www.fondettes.fr

2. DL20210531M02 – Finances locales – Tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure pour 20222

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) qui s'appliqueront à compter du 1er janvier 2022 (tarifs 2021 inchangés) :

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE – ANNÉE 2022			
Type de support	Montant (m²/an)		
Enseignes - Inférieures à 12 m² - Entre 12 m² et 50 m² - Supérieures à 50 m²	Exonération 32,40 € 64,80 €		
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes - Support non numériques < 50 m² - Support non numériques > 50 m² - Support numériques < 50 m² - Support numériques > 50 m²	16,20 € 32,40 € 48,60 € 97,20 €		

3. DL20210531M03 – Finances locales – Participation aux frais de scolarité des élèves domiciliés hors commune pour l'année scolaire 2020-2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les montants de participation aux frais de fonctionnement des écoles à fréquentation intercommunale durant l'année scolaire 2020/2021 :

- > 916 € pour un élève scolarisé en école maternelle,
- > 548 € pour un élève scolarisé en école élémentaire ;

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget général de l'exercice en cours (article 6558).

4. DL20210531M04 – Finances locales – Demande de fonds de concours auprès de Tours Métropole Val de Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande auprès de Tours Métropole Val de Loire l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 168 858 € au titre de l'opération d'extension du centre de loisirs La Mômerie ; adopte le plan de financement ci-dessous ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout document en application de la présente délibération.

PLAN DE FINANCEMENT – EXTENSION DU CENTRE DE LOISIRS « LA MÔMERIE »					
DÉPENSES H.T.		RECETTES			
Désignation	Montant en €	Désignation	Montant en €		
Maîtrise d'œuvre	51 235,88	Subvention Départementale	124 000,00		
Missions CT – SPS	6 129,20	Fonds de concours TMVL	168 858,00		
Travaux	471 887,16	Participation Ville	236 394,24		
Total H.T.	529 252,24	TOTAL H.T.	529 252,24		

Le FCTVA attendu s'élève à 104 182 € (reversement à la commune en 2023).

5. DL20210531M05 – Finances locales – Rapport d'activité 2020 du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel d'activité 2020 du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes (mis à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie).

6. DL20210531M06 – Finances locales – Choix du candidat attributaire de la concession de service pour l'installation et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer la concession de service concernant l'installation et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le territoire communal à la société JC DECAUX, la durée du contrat est fixée à 15 ans ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout document en application de la présente délibération.

7. DL20210531M07 - Finances locales - Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal (fermeture de 4 postes d'agent titulaire dans la filière administrative et 3 postes dans la filière technique et ouverture de 3 postes de contractuels dans la filière technique afin de compenser des départs à la retraite ou des disponibilités prévues dans les services des sports et des espaces verts) ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget 2021 et suivants.

8. DL20210531M08 – Finances locales – Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées à la métropole

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à la désignation des représentants de la Commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, par un vote à main levée ; Par 30 voix pour et 3 contre (Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Thierry DREANO, Benjamin THOMAS), nomme Cédric de OLIVEIRA, en qualité de membre titulaire et Hervé CHAPUIS, comme suppléant.

9. DL20210351M09 – Finances locales – Dissolution de l'Association des communes riveraines de la Loire et des autres cours d'eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de dissolution de l'Association des communes riveraines de la Loire et autres cours d'eau aux conditions énoncées par l'Assemblée générale du 26 janvier 2021 ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout document en application de la présente délibération.

• Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des décisions du maire prises au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire. A ce titre, toutes les décisions du maire sont publiées dès leur transmission au contrôle de légalité.

Le Maire de Fondettes, Cédric de Oliveira





Hôtel de ville